

DANS LA MEUSE, LES ESPÈCES EXOTIQUES PRÉSENTENT 50% DES ESPÈCES INDIGÈNES

Publié le 31 octobre 2018



par Laetitia Theunis

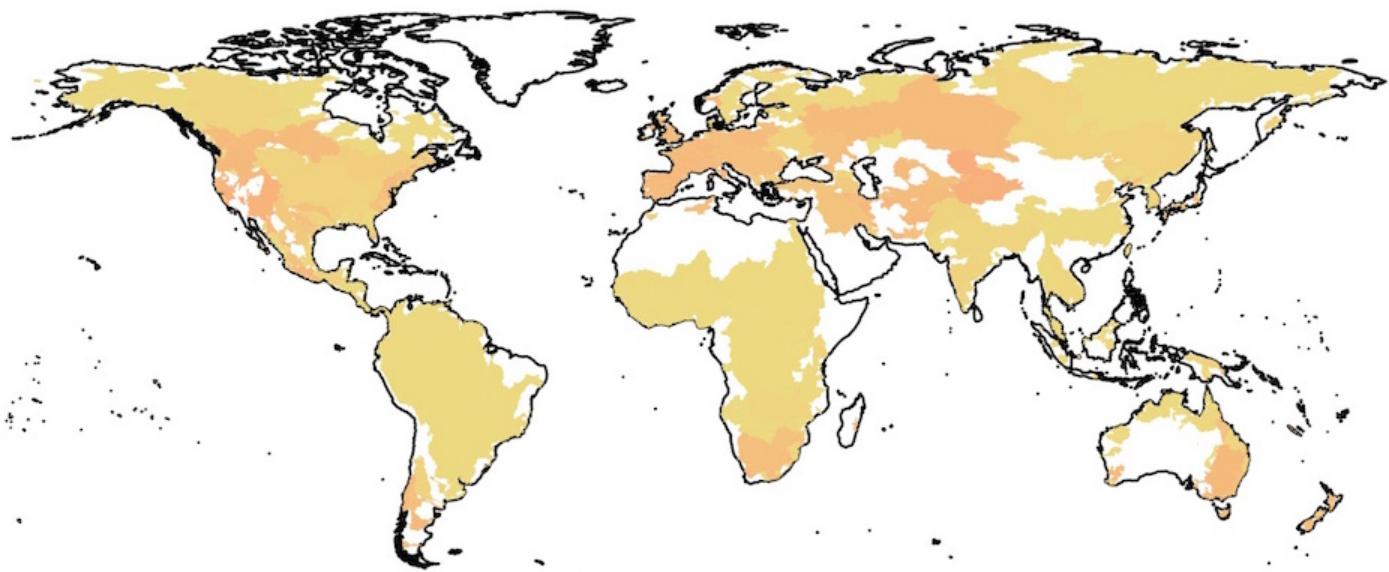
Depuis des siècles, l'Homme déplace des espèces. Et ce, autant dans un but alimentaire que commercial, ornemental voire de manière involontaire en transportant des organismes à son insu. Si bien qu'aujourd'hui, plusieurs centaines d'espèces de poissons d'eau douce baignent hors de leur région aquatique d'origine. En moyenne, elles ont entraîné une augmentation de l'ordre de 15% du nombre d'espèces par rivière.

Cet automne, des chercheurs ont regardé dans quelle mesure les espèces introduites avaient des caractéristiques écologiques similaires aux espèces déjà présentes. Autrement dit, si elles avaient entraîné ou non une augmentation de la diversité fonctionnelle des communautés. Leur méthode? Ils ont analysé les traits morphologiques associés à la locomotion et à la nutrition pour 9.000 espèces de poissons d'eau douce sur les 13.000 actuellement connues.

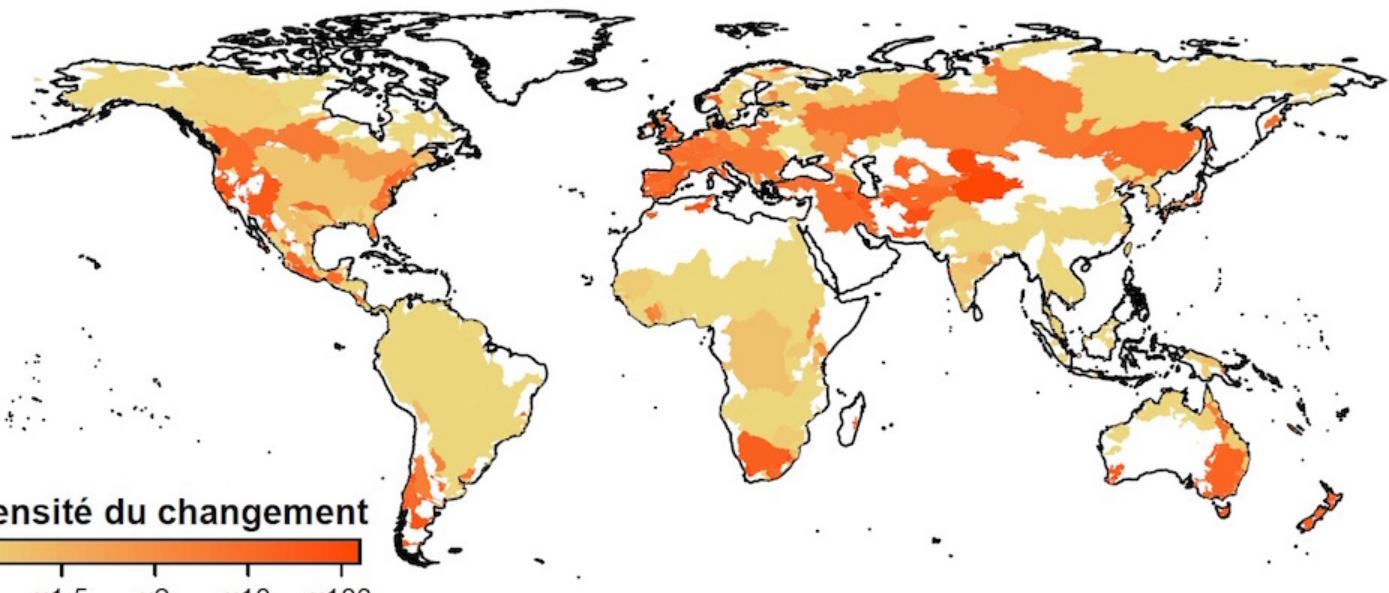
Accroissement de 150% de la diversité fonctionnelle

Résultat ? Les 15% d'augmentation moyenne du nombre d'espèces par rivière ont causé simultanément un accroissement de 150% de la diversité fonctionnelle de la communauté. C'est le cas sur la côte ouest américaine, en Afrique du Sud, dans le sud-ouest de l'Australie, au centre du continent asiatique, dans les Emirats arabes mais également en Europe, notamment dans les cours d'eau belges.

Augmentation de la diversité taxonomique



Augmentation de la diversité fonctionnelle



« Il y a énormément d'espèces exotiques dans nos cours d'eau, surtout en proportion si on les compare avec le nombre d'espèces présentes et celles qui ont disparu. Parmi la cinquantaine d'espèces de poissons du bassin de la Meuse, 17 sont des espèces exotiques et 34 des espèces indigènes. Autrement dit, les espèces exotiques représentent 50 % des espèces indigènes. Une dizaine de ces dernières a déjà disparu », explique Pr Patrick Kestemont, directeur de l'[Unité de recherche en biologie environnementale et évolutive à l'UNamur](#).

Le goujon asiatique, terreur des rivières

Parmi les 37 espèces listées dans [le règlement européen initial sur les espèces invasives](#),^(*) 14 sont aujourd'hui naturalisées en Wallonie. Le goujon asiatique est l'une d'elles. De petite taille, ce poisson de la famille des carpes arrivé de Chine il y a une cinquantaine d'années, est pourtant une terreur

des rivières. Sa stratégie reproductive très efficace lui permet de coloniser les milieux aquatiques. Par ailleurs, il est capable de propager une redoutable mycose, cousine de la fameuse chytride qui a décimé les grenouilles et crapauds du monde entier ces dernières décennies.

Attention toutefois qu'une espèce exotique n'est pas toujours une terreur qui va décimer les espèces locales. « Si les espèces exotiques s'installent de la sorte dans nos cours d'eau, ce n'est pas toujours parce qu'elles sont hyper compétitives et qu'elles déplacent les autres espèces », affirme le Pr Kestemont.

Écoutons-le affiner son explication

<http://dailyscience.be/NEW/wp-content/uploads/2018/10/Patrick-Kestemont-UNamur.mp3>

Quinze espèces locales ont du plomb dans la nageoire

Présenter des caractéristiques écologiques différentes en termes de nutrition ou de locomotion aide grandement certaines espèces exotiques à faire leur nid en bon voisinage avec les espèces locales.

Si l'agent perturbateur de la biodiversité n'est pas toujours l'une ou l'autre espèce exotique, il peut être le changement climatique, la pollution ou la perte d'habitats. Si bien que la vie des poissons d'eau douce wallons est loin d'être un long fleuve tranquille. Et le tableau noir dépeint dans le rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 risque de s'assombrir dans les prochaines années. En effet, selon les critères émis par l'Union internationale pour la conservation de la nature, trois espèces de nos poissons d'eau douce sont en danger critique d'extinction, une est en danger et onze sont vulnérables.

Explosion des mollusques asiatiques

Il n'y a pas que les espèces de poissons d'eau douce qui périclitent. Les mollusques d'eau douce ont vu leur taxonomie complètement chamboulée. Les moules mosanes et les populations d'huîtres perlières sont devenues rarissimes. Ici, les coupables viennent d'ailleurs. Ce sont en effet les moules zébrées d'eau douce et les palourdes asiatiques, des espèces exotiques qui s'agrègent au fond de la Meuse en tapis pouvant compter jusqu'à 40.000 individus, qui ont remplacé les espèces endémiques de Belgique à 99%.

NOTE:

(*) La liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne est dynamique. Initialement, elle portait sur 37 espèces. Elle en comprend aujourd'hui 49.